d'une farouche rivalité entre les Français et les Anglais.

Pendant les treize années qui suivirent, les armées des deux camps sillonnèrent le territoire, les unes voulant renforcer et les autres assiéger les deux châteaux-forts de l'époque, la forteresse de Louisbourg, sur l'île du Cap-Breton, et le fort Beauséjour. En 1755, après que le fort Beauséjour fut tombé aux mains des Anglais, les autorités militaires victorieuses résolurent de déporter la population française d'Acadie afin de briser une fois pour toutes le « French power » tant redouté. Quelques centaines d'Acadiens seulement échappèrent à la déportation, un épisode dramatique raconté dans un beau poème de Henry Wadsworth Longfellow, « Évangéline ».

En 1763, quand la guerre prit fin par la défaite des Français et l'établissement du régime anglais, l'Acadie fut incorporée à la Nouvelle-Écosse, la colonie voisine. Le peuplement y était cependant très lent. Quelques poignées de fermiers arrivèrent d'Angleterre, suivis de quelques émigrants des colonies américaines, mais la seule arrivée massive se produisit lorsque les Acadiens déportés furent autorisés à rentrer chez eux en 1764.

Les choses changèrent après la Révolution américaine : quelque 12 000 Loyalistes fuirent les nouvelles colonies indépendantes pour venir s'installer au Nouveau-Brunswick. C'est en grande partie sous leur influence que le Nouveau-Brunswick devint une colonie distincte en 1784.

Le début du XIXe siècle fut une période de prospérité pour le Nouveau-Brunswick. Un commerce très actif de biens manufacturés d'Angleterre et de matières premières américaines transitait par ses ports et les guerres en Europe stimulaient la production de bois d'œuvre. Pendant quarante ans, l'exploitation forestière allait rester la principale activité économique de la colonie.

À la même époque, l'Amérique du Nord britannique s'acheminait politiquement vers le gouvernement responsable. Colonie conservatrice où les réformes politiques se faisaient à pas mesurés, le Nouveau-Brunswick résista quelque peu à ce mouvement. Les membres de son assemblée législative tenaient tellement à leur « indépendance » individuelle que la responsabilité ministérielle et la centralisation furent longs à s'implanter dans la province.

En 1854, le Canada et les États-Unis signèrent le Pacte de réciprocité, grâce auquel le Nouveau-Brunswick allait connaître une nouvelle période de prospérité. Pendant les dix années suivantes, le commerce prit de l'expansion, pas assez